

COMMUNE DE
MOREAC

**CLASSEMENT SANS SUITE D'UN PERMIS DE
CONSTRUIRE MODIFICATIF**
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n°2024-296

DOSSIER N° PC 56140 22 G0019 M02

Déposé le : 07/05/2024

Demandeur Madame Dolores HESPEEL

Demeurant 6 Allée des frégates - Bat D - Appart
D04

56550 BELZ

Pour Restructuration et transformation d'un
batiment agricole en logement

Sur un terrain sis 12 bis Place de l'église
56500 MOREAC
cadastré AB595, AB594

SURFACE DE PLANCHER

Existante :

Exploitation agricole ou forestières : 738,30 m²

Créée par changement de destination :

Habitation : 283,09 m²

Démolie :

Exploitation agricole ou forestière : 36,52 m²

Supprimée par changement de destination :

Exploitation agricole et forestière : 283,09 m²

Nombre de logements créés : 2

Nombre de logements démolis : 0

DESCRIPTION DU DOSSIER D'ORIGINE;

N° Dossier PC 56140 22 G0019

Déposé le 30/06/2022

Par Madame Dolores HESPEEL

Demeurant 6 Allée des frégates - Bat D - Appart
D04

56550 BELZ

Décidé le 30/11/2022

Madame,

Vous avez déposé le 07/05/2024 à la mairie de MOREAC une demande de permis de construire.

Conformément à votre décision de ne pas donner suite à votre projet, en date du 12/06/2024, je vous informe que votre demande a été classée sans suite.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MOREAC
Le 26.06.24



(Signature)

L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

